

Diplôme Universitaire (DU) de SCIENCES CRIMINELLES

Contacts

Monsieur Jérôme Bossan, responsable de la formation :
jerome.bossan@univ-poitiers.fr

Madame Guignard, secrétaire de l'Institut de Sciences Criminelles (ISC-EPRED) : secretariat.isc-epred@univ-poitiers.fr

Site de l'ISC-EPRED : <http://isc-epred.labo.univ-poitiers.fr/>

Lieu de la formation

Faculté de droit et des sciences sociales
43 place Charles de gaulle
Bâtiment E9
TSA 81100
86073 Poitiers Cedex 09

Présentation

Le D.U. de sciences criminelles, administrativement géré par l'Institut de sciences criminelles (ISC) de la Faculté de Droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, est co-organisé par le Collectif pour la Recherche, l'Information et la formation Multidisciplinaires en Criminologie à l'Université de Poitiers (C.R.I.M.C.U.P.). Ce collectif repose sur la collaboration de plusieurs équipes d'enseignants-chercheurs appartenant à trois UFR de l'Université de Poitiers (Droit et sciences sociales, Médecine et pharmacie, Sciences humaines et arts), qui toutes s'intéressent de très près au phénomène criminel, au traitement des auteurs d'infractions pénales et à leur suivi judiciaire et post-sententiel.

Conditions d'accès

La formation est accessible :

- aux étudiants inscrits dans une université
- aux bacheliers de l'enseignement secondaire et aux capacitaires en droit
- aux personnes spécialement autorisées au titre d'une expérience professionnelle.

Suivre le DU en parallèle des études de Droit à Poitiers

Pour les étudiants parallèlement inscrits à la faculté de droit et de sciences sociales, le DU peut être effectué :

- sur une seule année lorsqu'il l'est en parallèle ou après l'année de Master I.
- sur deux ans lorsqu'il est commencé dès la Licence 3 (Module attestation exclusivement) et achevé ultérieurement. Aucune reprise de note du DU ne sera effectuée vers le master Droit pénal et sciences criminelles de l'Université de Poitiers.

Objectifs de la formation

Cette formation constitue une ouverture sur les sciences criminelles accessible aux étudiants de tout cursus et aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle : magistrats, avocats, policiers ou gendarmes, travailleurs sociaux, éducateurs, personnels de l'administration pénitentiaire, psychologues, salariés d'associations, et plus généralement, à tous ceux qui s'intéressent pour des raisons professionnelles ou personnelles à l'étude des sciences criminelles et aux problèmes de la délinquance.

Elle permet l'acquisition de connaissances et de compétences dans le champ de la criminologie par des enseignements pluriels (psychocriminologie, psychiatrie criminelle, politique criminelle, sociologie pénale, doctrines criminologiques, criminalistique, etc.), assurés par des enseignants-chercheurs de diverses composantes et praticiens en exercice.

Organisation et contenu de la formation

Les enseignements de ce D.U. sont suivis, en principe, sur une année. Mais ils peuvent l'être sur deux ans (l'attestation la 1ère année, le certificat la seconde) selon le choix de l'étudiant. Ce dernier doit être exprimé lors de l'inscription aux examens.

- Module Attestation -	- Module Certificat -
Unité 1 <ul style="list-style-type: none">- Introduction au droit (14h.)- Introduction au droit pénal général et à la procédure pénale (15h.)-Doctrines criminologiques (20h.)-Criminalistique (30h.)	Unité 1 <ul style="list-style-type: none">- Droit pénal spécial (30 h.)- Sociologie pénale (20 h.)
Unité 2 <ul style="list-style-type: none">- Droit de la sanction pénale (30 h.)-Délinquance et victimologie des mineurs (20 h.)	Unité 2 <ul style="list-style-type: none">- Politique criminelle (20 h.)- Psychocriminologie (20 h.)- Psychiatrie criminelle (20 h.)

Modalités d'enseignement

Les enseignements du DU de sciences criminelles ne peuvent être suivis qu'en présentiel.

Formation continue

L'accès à la formation est ouvert aux candidats ne possédant pas les diplômes requis après validation de leurs acquis professionnels et personnels (VAPP). Pour toute demande en ce sens, il convient de s'adresser à UP&PRO : 2 rue Pierre Brousse, Bât B.25, TSA 91110, 86073 Poitiers cedex 9 – Tél : 05-49-45-44-60 – Courriel : up-pro@univ-poitiers.fr

Equipe pédagogique et principaux collaborateurs

B. AUBERT

Maître de conférences, HDR à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

J. BOSSAN

Maître de conférences, HDR à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

S. CHASSARD

Avocat général à la Cour d'appel de Paris

Maître de conférences associé à la faculté Droit des sciences sociales de Poitiers

F. CHILON

Major de la gendarmerie nationale- Technicien en identification criminelle – Chef de la CICN de Poitiers.

M. DANTI-JUAN

Professeur à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

A. DELBREIL

Praticien hospitalier universitaire (PH-U), Poitiers

L.DESESSARD

Professeur à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

A. DUCOUSSO-LACAZE

Professeur à la Faculté de sciences humaines et arts de Poitiers

J. MOTTE DIT FALISSE

Psychologue-criminologue, expert auprès de la Cour d'appel Poitiers

M. J. GRIHOM

Professeur à la Faculté de sciences humaines et arts de Poitiers

M. HAZA

Maître de conférences, HDR à la Faculté de sciences humaines et art de Poitiers

L. LETURMY

Professeur à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

A. MASSÉ

Coordinateur des opérations en criminalistique

Responsable de la cellule d'identification criminelle de Poitiers

R. OLLARD

Professeur à la Faculté de Droit et des sciences sociales de Poitiers

E. PELLADEAU

Maître de conférences à la Faculté de sciences humaines et art de Poitiers

M. VOYER

Praticien hospitalier, psychiatre et médecin légiste, CHU Poitiers